

#### **Xavier DARON Architecte DPLG**

9 chemin des Écoliers 97424 Saint Paul FAX: 0262 43 33 32 GSM: 0692 61 89 55

CH3

xavier\_daron@orange.fr

## PROCES VERBAL DE REUNION DE CHANTIER N°3

DU 19/10/2012

### "ROSE DES SABLES"

#### REVISION DES MENUISERIES EXTERIEURES – LOT 2

Commune de Saint Denis, 123, 125, 127, 129, 131, & 137 allée des spinelles

Permis de démolir n° /sans objet/
Permis de construire n° /sans objet/
Déclaration préalable: /sans objet/

Prése	M./Mme.	SOCIETE	TEL	FAX	GSM	DIFF.
	M DUSSIER	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 28 31 88	X
Х	M DESRUISSEAUX	MAITRE D'OUVRAGE	0262 94 76 00	0262 21 55 70	0692 08 96 95	X
Х	M DARON	ARCHITECTE	0262 43 33 32	0262 43 33 32	0692 61 89 55	
Х	M GRONDIN	GRONDIN	0262 47 45 20	0262 47 45 20	0692 87 01 45	X

Lot	Observations

#### PREPARATION DU CHANTIER

# DOCUMENTS A TRANSMETTRE AVANT LE DEBUT DU CHANTIER plans d'atelier et plans d'exe : à transmettre avant interventions

#### 2 ETAT D'AVANCEMENT DU CHANTIER

#### effectif sur site: 1

Intervention entamée dans logements : tous sauf n°2 & 7 (locataires impossibles à joindre) Logement (s) visité(s) ce jour : n°29

AVANCEMENT : travaux de base : 15% (avant vérifications selon § 4 ci-dessous); travaux en option : sans objet

Reprise des calfeutrements de menuiseries PVC : semblent presque tous réalisés (au SIKAFLEX PRO 11FC) ; l'entreprise nous informe que seulement deux logements n'ont pas été réalisés, faute de pouvoir y accéder ; par ailleurs, l'entreprise nous a informé ne pas avoir repris les calfeutrements sous rejet d'eau du dormant, nous avons rappelé à l'entreprise la nécessité de reprendre l'intégralité des calfeutrements <u>y compris sous rejet d'eau</u>

Remarque tous logements : lors de contradiction entre travaux listés au CDPGF et nécessités constatées sur site, l'entreprise devra indiquer au maître d'œuvre la localisation des menuiseries concernées selon repères mentionnés au plan de repérage annexé au rapport de diagnostic

Remarque tous logements : pour le remplacement des portes palières endommagées, les parements devront être adaptés à une exposition à la pluie ; les produits avec parement en ISOREL ou similaire seront strictement interdits

Peintures sur menuiseries bois : face à la levée de bouclier des locataires, si nécessaire, modification du choix des couleurs nuancier MAUVILLAC laque glycéro brillante : PP : teinte "coquille d'œuf" ; GT : teinte "coquille d'œuf"

Portes palières : l'entreprise nous a indiqué se proposer remplacer gracieusement les rejets d'eau manquants (en partie basse des ouvrants) ; la maîtrise d'œuvre, en accord avec la maîtrise d'ouvrage, renonce, pour sa part, et compte tenu du faible intérêt de cet ouvrage, à la pose des cornières aluminium en seuil de certaines portes palières initialement prévues

Logement 1 : 1 arrêt de volet supplémentaire à remplacer : effectué

Logement 2 : 2 arrêts de volets supplémentaires à remplacer : l'entreprise signale des difficultés pour accéder au logement

Logement 3 : menuiserie 2 : mécanisme crémone a gorge à remplacer. menuiserie 3 : béquille prévue à remplacer, déjà remplacée ; 1 paumelle reste à remplacer

Logement 13 : porte palière : ouvrant un peu abîmée, mais acceptable : n'est pas à remplacer

Logement 17 : menuiseries 4 & 5 :batis de volets en PVC supportant les gonds/paumelles complètement cuits : les volets sont à remplacer ; <u>proposer devis en travaux supplémentaires à la maîtrise d'œuvre avant remplacement</u>

Logement 21 : menuiserie 1 (PP1) parement en ISOREL très dégradé en pied : à remplacer

Logement 29 : essai d'arrosage pour vérification des calfeutrements sur toutes menuiseries : de très très légères entrées d'eau constatées, par les joints EPDM des ouvrants (sauf sur coulissant deux vantaux cuisine : absolument aucune entrée d'eau), aucune entrée d'eau à déplorer par le calfeutrement de dormant

Logement 31 : menuiserie 1 (PP1) : dormant : prévoir ajout équerre en pied

Logement 32: RAS

Logement 34 : la locataire aurait refusé l'accès à une chambre du logement en duplex au motif de son caractère sacré (!); l'entreprise se propose d'effectuer la reprise du jointoiement au moyen de nacelle (→ cf. § 4 ci-après : concernant vérifications des reprises de calfeutrements)

Gaines techniques / portes à remplacer : l'entreprise informera la maîtrise d'œuvre dès la pose d'un exemplaire prototype pour validation in situ

Coursives & escaliers d'accès aux bâtiments D & E : première volée d'escalier instable : l'entreprise posera gracieusement une équerre de fixation

Coursives & escaliers d'accès au bâtiment C : première volée d'escalier vandalisée dans le courant de la semaine passée : l'entreprise reprendra gracieusement la partie dégradée (il a été convenu de renforcer la main courante avec quelques vis autoforeuses inox)

TRAVAUX SUPPLEMENTAIRES / MODIFICATIONS DE PRESTATIONS

La maîtrisé d'ouvrage a demandé à l'entreprise de bien vouloir proposer un devis concernant les travaux de reprise de béton suite carbonatation ds bétons sur coursive desservant les logements 27 & 28 (bâtiment G) -cf. photos 1 & 2 ci-dessous- ; ces travaux devront comprendre :

- purge des parties non adhérentes, écaillage et brossage
- décapage des aciers par brossage soigneux à la brosse métallique
- application à la brosse d'un produit de passivation type Sika Monotop 610 AC
- réfection des enrobages au mortier de résine type Sika 612 F

Y compris toutes sujétions.

→ les travaux ont été réalisés (soigneusement) avant transmission devis pour TS ; transmettre le devis à la maîtrise d'œuvre, et confirmer la réalisation selon descriptif ci-dessus (notamment concernant produit de passivation sur aciers)

<u>Logement 17 : menuiseries 4 & 5 (F2V+V) :batis de volets en PVC supportant les gonds/paumelles complètement cuits : les volets sont à remplacer ; proposer devis en travaux supplémentaires à la maîtrise d'œuvre avant remplacement</u>

PROGRAMME DE LA PROCHAINE REUNION DE CHANTIER

<u>Vérification systématique des travaux effectués</u>: il a été convenu que l'entrepreneur et le maître d'œuvre visiterons tous les logements qui seront accessibles, et effectueront, lorsque cela sera techniquement possible, autant de tests d'arrosage des menuiseries que possible pour vérifier la bonne reprise des calfeutrements défectueux. L'entreprise devra donc, à cette occasion, mettre à la disposition du maître d'œuvre un flexible alimenté en eau aussi long que possible, et si possible une nacelle (→ faire coïncider location nacelle avec vérifications de jeudi prochain).

COMPTE TENU DES DIFFICULTES A ACCEDER AUX LOGEMENTS EN SEMAINE, LA MAITRISE D'OEUVRE PROPOSE QUE CERTAINES REUNIONS AIENT LIEU LE SAMEDI MATIN

#### PROCHAINE REUNION DE CHANTIER LE MERCREDI 31/10/2012 À 14H00

(le jeudi 01/11/12 étant férié ; les autres RDV auront lieu le jeudi à 14h00)